

## CLASSE F4F - MAQUETTES CACAHUETE REGLEMENT

**6.8** Maquettes Cacaahuète - Vol Libre d'Intérieur ou d'Extérieur

**6.8.1** Qualification

Classe ouverte à toutes maquettes ne dépassant pas soit 330 mm (13 inches) d'envergure, soit 230 mm (9 inches) de longueur totale, hélice non-comprise.

**6.8.2** Documentation

La documentation minimum se compose comme suit: Soit un plan 3 vues général d'au moins 54 mm (2 inches) d'envergure, plus une photographie de l'appareil représenté, soit un plan 3 vues couleur (ex. publication 'Profile') à une échelle minimum de 1/144.

**6.8.3** Section des Vols

Chaque concurrent est autorisé à effectuer 4 vols officiels chacun avec deux essais par vol (un essai est un vol d'une durée inférieure à 5 secondes). Les temps des 2 meilleurs vols seront additionner pour former la cote de vol du concurrent. Les vols peuvent être lancés main ou avec décollage du sol. Si le décollage du sol est réussi, sans poussette ou assistance similaire, alors 10 secondes seront ajoutées au temps de vol enregistré.

**6.8.4** Apparence

Les modèles seront jugés visuellement, en comparaison de la documentation fournie, par un ou plusieurs juges. Aucune mesure ne seront prises. Les points seront attribués comme suit:

(a) Réalisation, suivant mérite .....	Points
(b) Complexité des couleurs et marquages .....	0 - 15
(c) Détails authentiques:	0 - 10
Beaucoup .....	5
Quelques-uns .....	2
Aucuns .....	0
(d) Surfaces de vol	4
Toutes recouvertes deux faces .....	4
Aile deux faces mais queue simple face .....	2
Simple planche .....	1
Recouvrement une face .....	0
(e) Type de recouvrement	0
Dopé coloré .....	9
Papier dopé .....	5
Papier non dopé .....	3
Papier condensateur .....	2
Microfilm .....	0
(f) Train d'atterrissage	0
A l'échelle .....	3
Légèrement agrandi .....	2
Grandement agrandi ou pas de documentation .....	1
Aucun ou rétracté .....	0
(g) Dièdre	0
A l'échelle .....	3
Légèrement agrandi .....	1
Très agrandi ou pas de documentation .....	0

## CLASSE F4F - suite et fin.

(h) Contours du stabilisateur	3
A l'échelle .....	1
Agrandi .....	0
(i) Points de bonification pour complexité	9
Aile basse .....	9
Biplan .....	15
Triplan .....	21
Autogire .....	27
Helicoptère .....	9
Hydravion à coque ou à flotteurs .....	2
Nombre de nervure d'aile à l'échelle .....	1
Nombre de nervures du stabilo à l'échelle .....	1/2
Nombre de nervures de la derive à l'échelle .....	1
Alérons séparés .....	1
Gouvernes profondeur et direction séparées .....	1
Fuselage autre que carré .....	1
Pantalons de train ou carenages de roues .....	1
Pilote en trois dimensions .....	1
Moteur apparent .....	1
(j) Points de pénalité pour déviations d'échelle afin d'améliorer les performances de vol	2
Agrandissement du nez ou de la queue .....	2
Aile reculée .....	2
Simplification section ou forme du fuselage .....	2
Agrandissement de la derive .....	2
Toutes autres modifications .....	2

### 6.8.5

#### Cotation

Les points attribués en 6.8.3 et 6.8.4 produiront une 'place' dans les sections Vol et Apparence respectivement. Le numéro des 'places' dans les deux sections sont additionnés. Les totaux généraux les plus bas déterminent le classement final de la compétition. Afin de départager une éventuelle égalité, un vol lancé main sera effectué si nécessaire, le meilleur réalisme de vol désigne le vainqueur.

Dans l'éventualité d'une égalité dans les classements Vol et Apparence, le concurrent classé ensuite verra sa 'place' incriminée de 1 par rapport au nombre de concurrents le précédant. Par exemple:

- (1) Concurrent A 187 secondes 1 point
- (2) Concurrent B 177 secondes 2 points
- (3) Concurrent C 177 secondes 2 points
- (4) Concurrent D 168 secondes 4 points

Ont contribué à la réalisation de ce numéro :

Bernard DELHALLE, Jacques CARTIGNY, Raymond COLINOT, Trung HUA NGOC  
et Fernand VAN HAUWAERT.

ADHESION AU CERVIA : France, C.E.E., Suisse 70 F.F./ an  
Autres pays 100 F.F./ an

EDMOND ROCH, 40, RUE VERGNAUD 75013 PARIS - FRANCE.